



Réfrigération commerciale : VRS et Epta créent une coentreprise



Cette joint-venture entre Viessmann Réfrigération Solutions (VRS) et Epta, qui en sera majoritaire, concerne l'Europe centrale et septentrionale. Dans le même temps, VRS acquiert le nord-américain BMIL.

Nouvelle opération de concentration d'envergure sur le marché de la réfrigération commerciale. Après avoir cédé son activité « Climate Solutions » à Carrier au premier trimestre 2023, Viessmann Réfrigération Solution (VRS) vient de signer avec le groupe Epta un accord de joint-venture. Cette coentreprise regroupe leurs activités commerciales en Europe centrale et septentrionale. Ceci concerne donc les activités de réfrigération commerciales de VRS et Epta en Allemagne, Pologne, Danemark, Finlande, et Norvège et pour VRS également la République tchèque, Slovaquie, et les pays baltes. La réunion des entités représente des revenus consolidés de plus de 400 millions et emploie plus de 1 600 personnes.

Une fois cette opération formalisée *, Epta détiendra 70 % de la coentreprise et VRS 30 %. Les activités commerciales en Europe occidentale et méridionale, au Moyen-Orient, en Amérique latine, aux États-Unis, ainsi qu'en Asie-Pacifique et en Océanie, ne sont pas concernées par cet accord de joint-venture. L'opération n'inclut pas les activités de VRS dans le domaine des solutions pour salles blanches et chambres froides. Le site de production de VRS à Hof (en Allemagne), les sociétés de vente associées et Viessmann Technologies continuent de faire pleinement partie du groupe Viessmann.

Le PDG d'Epta, Marco Nocivelli, déclare : « La nouvelle coentreprise dirigée par Epta marque une nouvelle étape dans notre démarche de consolidation de notre positionnement comme l'un des leaders mondiaux du secteur, grâce à une augmentation de la capacité de production et à une présence internationale renforcée. »

De son côté Frank Winters, PDG de VRS souligne : « Cette joint-venture (...) sur un marché extrêmement concurrentiel, (...) permettra une couverture géographique sans précédent en Europe, ce qui profitera aux clients locaux et internationaux. »

(*) La réalisation de l'opération est soumise aux conditions préalables habituelles, y compris l'approbation par les autorités en matière de concurrence, attendue au quatrième trimestre 2023.

